

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2025.24 – Marché de Prestations Intellectuelles relatif à la construction d'un centre technique Municipal – LOT 3 Etudes Géotechniques et G2AVP avec Option G2PRO - Autorisation de signature du marché avec la société ECR Environnement EST.

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT les besoins de la commune en matière de prestations intellectuelles pour la construction de son centre technique municipal,

CONSIDERANT le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché public de prestations à passer selon la procédure adaptée,

VU les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises,

D E C I D E

Article 1 : Il sera conclu avec la Société ECR Environnement EST, domiciliée 92 rue de l'Esplanade Ouest 25220 THISE, un marché de prestation intellectuelle relatif à la construction d'un centre technique Municipal et rénovation d'un bâtiment existant rue du Mont Miroir à Maïche pour le LOT3 – Mission Etudes Géotechniques et G2AVP avec Option G2 PRO.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 3 405€ HT soit 4 086€ TTC (Base et Option G2 PRO).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20250407-2025-24-AU
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

Article 4 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à la Société ECR Environnement EST et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 07 avril 2025

Le Maire,

Régis LIGIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, is written over a blue circular official stamp. The stamp contains text and a star, but the details are not clearly legible.